

Programme infrastructures

Règlement

1. Objectif du programme

Le programme infrastructures (outils, instruments et appareils) de CentrEau a pour objectif de favoriser l'entretien l'amélioration ou l'acquisition de nouvelles infrastructures nécessaire aux activités de recherche innovation, promotion et diffusion de la recherche dans le domaine de l'eau.

2. Financement disponible

Deux (2) enveloppes de 20 000 \$ non renouvelables sont disponibles chaque année. Ces montants servent à couvrir des dépenses liées à la recherche.

Une (1) enveloppe additionnelle non renouvelable de 10 000\$ par projet est disponible pour les projets pour lesquels l'une ou l'un des deux chercheuses ou chercheurs principaux du projet est d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) et implique l'une de ses étudiantes ou étudiants de niveau collégial dans le projet.

3. Critères financiers

Pour l'enveloppe de 20 000\$ non renouvelable, les critères sont:

Le financement doit être dépensé, selon les règles générales communes des FRQ et les règles des regroupements stratégiques du FRQNT, en :

- salaire de personnel hautement qualifié (PHQ) (personnel technique et de recherche, étudiant(e) universitaire ou collégial(e), stagiaire postdoctoral, etc.);
- équipement et matériel;
- compléments de bourses (rémunération d'étudiant(e)s);

Pour l'enveloppe de 10 000 \$ non renouvelable, les critères sont :

- Au moins 10 % du montant devra être dépensé en compléments de bourses à un ou des étudiant(e)s de niveau collégial travaillant sur le projet.
- Au plus 90 % du montant peut être dépensé, selon les [Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec](#) (FRQ) et les Règles des Regroupements stratégiques du Fonds de recherche du Québec - Nature et technologie (FRQNT), en :
 - salaire de personnel hautement qualifié (PHQ) (personnel technique et de recherche, étudiant(e) universitaire ou collégial(e), stagiaire postdoctoral, etc.);
 - équipement et matériel;
 - compléments de bourses (rémunération d'étudiant(e)s);

3. Conditions d'admissibilité et de sélection

Pour être admissible au programme infrastructures de CentrEau, la demande de financement doit :

- Impliquer au moins 2 chercheur(se)s membres réguliers du centre provenant de 2 établissements différents;
 - L'infrastructure (outils, instruments et appareils) doit être en lien avec la mission de CentrEau et avoir une valeur structurante pour la programmation scientifique de CentrEau;
 - L'infrastructure (outils, instruments et appareils) qui fait l'objet du financement peut-être pour :
 - l'entretien d'une infrastructure (outils, instruments et appareils) de recherche;
- OU**
- l'amélioration d'une infrastructure (outils, instruments et appareils) de recherche;
- OU**
- servir de le levier à l'obtention d'un fonds supplémentaires pour l'acquisition, l'entretien, et l'amélioration d'une infrastructure (outils, instruments et appareils) nécessaire aux activités de recherche innovation, promotion et diffusion de la recherche.

Le projet de recherche en lien avec l'infrastructure doit :

- Ne pas encore avoir démarré ou avoir démarré depuis un maximum de six mois à la date de la remise de la demande;
- Favoriser la collaboration inter-établissements (participation d'un minimum de deux membres réguliers rattachés à deux établissements partenaires différents);
- Être porteur (doit s'inscrire dans la programmation scientifique du regroupement, avoir un potentiel pour l'avenir);
- Être d'envergure (indicateurs : nombre d'établissements impliqués, nombre de chercheur(se)s et/ou d'étudiant(e)s impliqués(e)).

Le Comité accordera une attention particulière à :

- La diversité, l'équité et l'inclusion des chercheur(se)s et du PHQ;
- La diversité des axes de recherche, des établissements impliqués et des disciplines touchées.

Seront considérés comme des atouts :

- L'implication d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) dans le projet.
- Un projet ayant des perspectives internationales.
- Un projet ayant établi des liens avec les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

4. Évaluation

Le Comité scientifique de CentrEau évaluera les demandes sur la base des critères d'admissibilité et de sélection décrits ci-haut, de même que sur la base d'une demande complète (c'est-à-dire que tous les éléments demandés au point 5 ont été fournis), pour déterminer les récipiendaires des enveloppes de financement. Une fois l'évaluation complétée, la réponse sera envoyée par courriel à la chercheuse ou au chercheur principal dans les meilleurs délais.

5. Remise de la demande

Il y aura un (1) appel par année. Pour soumettre une demande, l'équipe de recherche doit déposer sa demande (format pdf, maximum de 3 pages) dans [ce formulaire](#). La demande doit comprendre:

- Une présentation de votre infrastructure de recherche;
- Une description de la façon dont l'infrastructure cadre avec la mission du centre;
- Échéancier global;
- Une ventilation budgétaire pour les 20 000 \$;
- Si applicable, une ventilation budgétaire pour les 10 000 \$ supplémentaires;
- Le nom du (de la) chercheur(se) principal(e) et la liste des chercheur(s) et du PHQ (si possible) impliqué(e)s dans la demande de subvention CentrEau;
- Si applicable, le nom des chercheur(se)s et du PHQ (si possible) impliqué(e)s dans la demande de subvention subséquente à un organisme subventionnaire;
- Une explication concernant le partage des données et/ou infrastructures avec la communauté de CentrEau;
- Le nom de l'organisme subventionnaire à qui serait déposée la demande subséquente et une brève description de l'appui demandé;
- EDI : comment l'équité, la diversité et l'inclusion sont-ils assurés dans l'équipe? Quelles mesures sont mises en place? (on ne cherche pas à savoir la composition de l'équipe de recherche, mais plutôt si les conditions nécessaires à l'EDI ont été mises en place). [Consultez la boîte à outils EDI sur notre site web »](#)

Les demandes seront évaluées par le Comité d'évaluation. La réponse sera envoyée au (à la) chercheur(se) principal(e) par courriel dans les meilleurs délais.

6. Remise des montants

Le soutien financier sera versé au moyen d'un transfert de fonds inter-établissement qui transitera par le représentant institutionnel de l'établissement du (de la) chercheur(se) principal(e) (ou de plusieurs transferts de fonds si les chercheur(se)s impliquées désirent chacun obtenir une partie du financement).

7. Reddition de comptes

En échange de l'aide financière octroyée par CentrEau, l'équipe de recherche s'engage à :

- Soumettre dans les plus brefs délais au moins une demande de financement pour ce projet auprès d'une organisation subventionnaire (ex.: CRSNG/CRSH, FRQ, Mitacs, ministères, municipalités, etc.).
- Six (6) mois après le soutien financier reçu, soumettre à CentrEau un rapport d'avancement du projet en remplissant [ce formulaire de suivi](#).
- À la fin de l'année financière, remplir un bilan financier sur FRQnet pour les établissements par qui auront transité des fonds dans le cadre de ce programme
- Indiquer l'affiliation du projet à *CentrEau – Centre québécois de recherche sur la gestion de l'eau* dans toutes les communications entourant l'infrastructure
- Remercier CentrEau et utiliser son logo lors des activités et présentations en lien avec le projet.
- Remercier le FRQNT et utiliser son logo, lorsque possible, lors des activités et présentations en lien avec le projet.
- Gérer et organiser les données à la fin du projet de sorte à faciliter leur partage. Si les données sont rendues publiques, nous partager l'endroit où elles peuvent être consultées.
- Organiser une visite ou présentation de l'infrastructure dans le cadre d'une activité CentrEau;

8. Modification ou annulation de la demande

Toute personne ayant déposé une demande doit informer la direction scientifique du regroupement par écrit à direction@centreau.org de l'abandon, de l'annulation ou de la modification de sa demande originale dans les plus brefs délais et rembourser les montants versés non utilisés, le cas échéant.

Des questions? Contactez-nous à info@centreau.org